



En direct des Balcons

Lettre d'information aux élus communautaires et aux élus municipaux des Balcons du Dauphiné

Retour sur le conseil du 24 avril 2018

Les délibérations

MARCHÉS PUBLICS

► Construction de la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné - Avenants aux marchés de travaux

Les travaux de la piscine ont commencé depuis le 1^{er} juillet 2016. Sur proposition du maître d'œuvre, plusieurs avenants ont été approuvés par le Conseil communautaire (prestations supplémentaires en maçonnerie, menuiserie, plomberie, courants faibles/ forts et suppression de certaines prestations en serrurerie) pour un montant de 29 486,77 € HT soit 47 384,12 € TTC.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► Aide au maintien et/ou le développement de l'artisanat - Règlement d'attribution des fonds de concours aux communes

Le Conseil communautaire avait accepté lors du conseil du 27 février le principe d'une aide financière aux communes pour leur permettre de répondre aux demandes des artisans (en recherche de terrain à bâtir ou de bâtiment pour implanter leur activité) via la mise en place d'un fonds de concours dans la limite d'une enveloppe annuelle de 80 000 € pour l'ensemble du territoire des Balcons du Dauphiné. Le règlement d'attribution de ce fonds de concours a été approuvé le 24 avril : seront éligibles les travaux d'aménagement de bâtiments communaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale pour l'installation d'entreprises artisanales inscrites à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ; les bénéficiaires sont les communes du territoire de moins de 3000 habitants. Elles pourront bénéficier du fonds de concours une seule fois tous les 5 ans et les dossiers devront être déposés au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année.

► Subvention au SARNI (Service Agricole de remplacement Nord Isère) et au SRI (Service de Remplacement Isère)

Le SARNI est une association permettant aux exploitants agricoles de poursuivre leur activité en cas de situations difficiles. Dans le cadre de l'exercice des compétences « à la carte », le Conseil communautaire accepte le versement d'une subvention au SARNI de 8 140 € calculée sur l'activité 2017 qui fait état de 2 nouvelles adhésions, 263 jours de recours au service, 14 jours de remplacement et un forfait

secrétariat. L'assemblée délibérante a également accepté de verser une subvention de 780 € au SRI, service du même type que le SARNI, qui intervient auprès des exploitants agricoles de la commune de Corbelin.

► Subvention au comice agricole 2018 organisé sur la commune de St Sorlin de Morestel

Le Conseil communautaire a donné son accord pour l'attribution d'une subvention de 10 000 € au comité d'organisation du comice agricole de Saint-Sorlin de Morestel dont 2 857 € pour l'organisation et la communication de cet événement qui aura lieu les 25 et 26 août et 7 143 € pour la mise en valeur des produits locaux et circuits-courts.

ENVIRONNEMENT

► Convention tripartite entre le Conseil départemental de l'Isère, la fédération de pêche de l'Isère et la communauté de communes pour la gestion de l'activité pêche sur les étangs de la Serre

Une convention sera signée entre le Conseil départemental de l'Isère, la fédération de pêche de l'Isère et la communauté de communes pour définir les conditions d'organisation de l'activité pêche sur les étangs de la Serre.

► GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : modification statutaire du SIDCEHR (Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône)

Le Conseil communautaire a approuvé les nouveaux statuts du SIDCEHR qui portent essentiellement sur :

- La réduction du périmètre du SIDCEHR avec le retrait des Vals du Dauphiné,
- La limitation de la compétence du SIDCEHR à l'item 5° de la compétence GEMAPI telle que définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement, pour ce qui concerne le fleuve Rhône,
- la composition du comité syndical,
- le nom du syndicat (voir article 1 du projet de statuts)
- et la clé de répartition de la contribution des membres (voir article 14 du projet de statuts).



CULTURE

► Convention de mise à disposition du Domaine Paul Claudel pour le Solstice de Brangues

La communauté de communes organise avec les Nouvelles Rencontres de Brangues le festival Solstice de Brangues du 22 juin au 1^{er} juillet. Pour formaliser la mise à disposition du Domaine Paul Claudel pour un montant de 600 € pour les pièces *Horowitz* et *Mr Ibrahim et les fleurs du Coran*, une convention sera établie entre la communauté de communes et l'Association du Domaine Paul Claudel.

► Résidence d'artistes – Convention tripartite

La compagnie Locus Solus intervient de 2018 à 2020 au titre de la médiation culturelle dans le cadre de l'opération Faites des Arts, dans le domaine théâtral et à l'échelle de l'intercommunalité. Elle assure des ateliers auprès des élèves de cycle 3 (du CM1 à la 6^{ème}). Une convention de résidence d'artistes d'une durée de trois ans va être signée entre Locus Solus, la communauté de communes et le Département. Ce dernier soutiendra la résidence à hauteur de 14 000 € par an et la communauté de communes à hauteur de 11 000 € pour l'année 2018 et 20 000 € pour 2019 et 2020.

► Convention de partenariat financier pour l'Isle en Scène (mécénat)

La CCI Nord Isère participera en tant que mécène au festival à hauteur de 4 000 €, Transports Berthelet à hauteur de 3 000 € et Record Industry 1 500 €. Une convention de partenariat sera établie entre chacune des entreprises mécènes et la communauté de communes.

AFFAIRES SOCIALES

► Signature d'une convention bilatérale avec l'association CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) - MSAP de Moresstel

Le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention entre la Maison de Services au Public de Moresstel et le CIDFF qui assurera des permanences les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 14h à 17h. Les thématiques abordées par la juriste de ce centre sont le droit de la famille, les violences sexistes, les discriminations, le droit du travail et le droit de la vie quotidienne.

Informations

► Travaux de l'Isle aux Bambins (Frontonas)

Les différents désordres constatés sur le bâtiment de l'Isle aux Bambins avaient conduit la communauté de communes à refuser la réception de l'ouvrage et à lancer une procédure contentieuse avec le dépôt d'une requête en référé-expertise le 11 août 2017. Une première réunion d'expertise sur site a eu lieu le 24 avril 2018 et donnera lieu à des investigations sur l'origine de ces désordres avant réalisation des travaux de remise en état.

► Choix du prestataire pour l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Le bureau d'études retenu est Mosaïque Environnement à Villeurbanne pour un montant de 63 960 € TTC.

► Apprentissage de la natation scolaire – inscription des élèves de cycle II

Une information et des bulletins d'inscription ont été envoyés aux communes et écoles pour identifier les classes de cycle 2 intéressées par l'apprentissage de la natation scolaire.

► PLH (Programme Local de l'Habitat) – état d'avancement

La démarche d'élaboration du PLH des Balcons du Dauphiné se déroule en 3 temps : diagnostic du territoire de février à juin 2018, documents d'orientations de juillet à octobre 2018 et programme d'actions territorialisées de novembre à décembre 2018.

► Le Conseil de Développement – mise en place

Les différentes étapes de mise en place du Conseil de Développement ont été présentées. Le nombre de membres est aujourd'hui de 45.

VOTRE AGENDA



Groupe de travail décharge sauvage
mercredi 23 mai à 18h - Saint-Chef

Commission petite enfance, enfance et jeunesse
ouverte aux 47 communes
lundi 28 mai à 18h - Villemoirieu

Conseil communautaire
mardi 29 mai à 18h
Maison du Département du Haut-Rhône Dauphinois à Crémieu

Conférence des maires
lundi 4 juin à 18h - Saint-Romain-de-Jalionas